Envoyé en préfecture le 03/03/2026
Reçu en préfecture le 03/03/2026
Publié le
ID : 029-212901011-20260302-2026_03_02_09-DE

Commune de Landéda
Aber Wrac'h
(Finistère)

Landéda, le 24 février 2026

CONSEIL MUNICIPAL
du 2 mars 2026

FIXATION D'UN TARIF POUR L'UTILISATION DU CHAUFFAGE DANS LA SALLE GUENIOC

RAPPORT N°09-02/2026

Envoyé en préfecture le 03/03/2026
Reçu en préfecture le 03/03/2026
Publié le
ID : 029-212901011-20260302-2026_03_02_09-DE

La salle GUENIOC qui fait partie du complexe Kervigorn est utilisée lors de la saison de chauffe par les associations communales ou hors commune pour diverses activités.

Afin de valoriser le temps de chauffe et le temps de programmation du chauffage ainsi que les coûts induits par son entretien et sa mise en route, il est proposé de fixer le montant à hauteur de 22 €/h d'utilisation.

Ainsi ce tarif pourra être appliqué pour les associations extérieures en plus du tarif de location qui demandent la programmation du chauffage.

La Commune a également des demandes d'occupation de cette salle par les associations de parents d'élèves des collèges se situant sur Lannilis. Ces derniers étant le bassin de vie principal de nos enfants collégiens, il est proposé la gratuité de la salle dans le cas où les salles de la commune de Lannilis seraient déjà occupées.

Par conséquent, et sur avis des commissions vie associative et finances, je vous propose donc :

- De fixer le tarif chauffage de la salle Guénioc à 22€/h pour les associations extérieures de la commune,
- De mettre la salle Guénioc à disposition des associations de parents d'élèves des collèges de Lannilis gratuitement mais de s'acquitter du chauffage s'elles en font la demande à compter du 1er janvier 2026.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

Envoyé en préfecture le 03/03/2026
Reçu en préfecture le 03/03/2026
Publié le
ID : 029-212901011-20260302-2026_03_02_09-DE

Commune de Landéda Aber Wrac'h

Nombre de membres	
en exercice	= 25
Présents	= 20
Votants	= 22

Délibération du conseil municipal
N°**09-02/2026**
Réunion du 02 mars 2026

FIXATION D'UN TARIF POUR L'UTILISATION DU CHAUFFAGE DANS LA SALLE GUENIOC

Le Conseil municipal, légalement convoqué, réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de David KERLAN, Maire de la commune,
Étaient présents : David KERLAN, Alexandre TREGUER, Anne POULNOT-MADEC, Laurent LE GOFF, Nolwenn BOSSARD, Jean-Luc CATTIN, Philippe COAT, Christine CHEVALIER, Céline SIMIER, Daniel GODEC, Isabelle POULLAIN, Catherine COUSTANCE, Rachel BODENES, Marie-Laure LOUBOUTIN, Laurent QUEZEDE, Camille SORDET, Marine VAUTIER, Jean-Luc LE ROUX, Clément FORICHER, Martine KERFOURN

Absents :
Danielle FAVE donne procuration à Catherine COUSTANCE
Muriel COLLOMBAT donne procuration à Rachel BODENES

Italia BIANCHI-RAMEL, Christophe ARZUR et Pascale BIHANNIC

Madame Rachel BODENES a été élu(e) secrétaire de séance.

Le conseil municipal,

Après avoir délibéré, par 22 voix Pour,

Monsieur David KERLAN, rapporteur(e), entendu(e),

Vu le code général des collectivités territoriales,

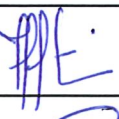
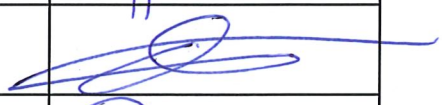
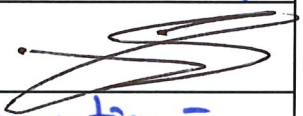
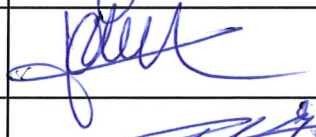
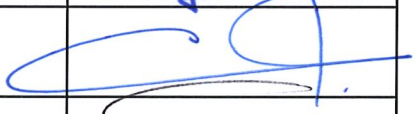
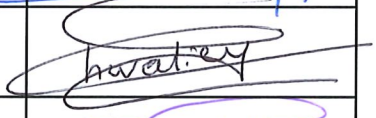
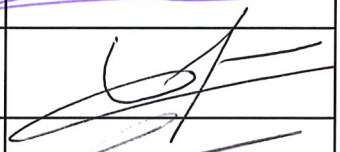
Vu le rapport de M. le Maire,

DÉLIBÈRE

ARTICLE 1 : Le Conseil Municipal décide de fixer le tarif chauffage de la salle Guénioc à 22 €/h pour les associations extérieures de la commune.

ARTICLE 2 : Le Conseil Municipal décide de mettre la salle Guénioc à disposition des associations de parents d'élèves des collèges de Lannilis gratuitement mais de s'acquitter du chauffage s'elles en font la demande à compter du 1er janvier 2026.

Envoyé en préfecture le 03/03/2026
Reçu en préfecture le 03/03/2026
Publié le
ID : 029-212901011-20260302-2026_03_02_09-DE

KERLAN David		LOUARN Hervé	Démissionnaire
TRÉGUER Alexandre		COUSTANCE Catherine	
POULNOT – MADEC Anne		LOUBOUTIN Marie-Laure	
LE GOFF Laurent		QUÉZÉDÉ Laurent	
BOSSARD Nolwenn		SORDET Camille	
CATTIN Jean-Luc		VAUTIER Marine	
FAVÉ Danielle	Procuration à Cathy COUSTANCE	LE ROUX Jean-Luc	
COAT Philippe		BODENES Rachel	
CHEVALIER Christine		KERFOURN Martine	
SIMIER Céline		FORICHER Clément	
GODEC Daniel		BIANCHI RAMEL Italia	Excusée
POULLAIN Isabelle		ARZUR Christophe	Excusé
COLLOMBAT Muriel	Procuration à Rachel BODENES	BIHANNIC Pascale	Excusée